



Remboursement sans ticket de caisse

Par **Mousette 13**, le **07/01/2013** à **16:59**

Bonjour,

J'étais en vacance sur Toulouse, j'ai voulu faire débloquent mon téléphone chez secours phone, j'ai donc payé 45 euros en attendant qu'il le débloquent ça ne devrait pas prendre plus de 48 h mais avec les jours fériés (1 Janvier etc...) ça pouvait prendre plus de temps. Pas de problème là dessus... Je repars de Toulouse mon téléphone n'est donc toujours pas débloquent mais ça ne devrait poser aucun problème on peut le faire à distance. Au bout d'une semaine n'ayant pas de nouvelles je les appelle.. Mon téléphone n'est toujours pas débloquent. On me dit de rappeler dans deux jours sinon on me rembourse la totalité...Ok je vais voir quelqu'un d'autre sur ma ville et là on me propose moins cher et plus rapide en moins de 48h c'est fait.. Ok je rappel secours phone, je leur demande si ils peuvent me rembourser ils me disent oui en cash mais avec une commission de 5 euros. Je leur demande pourquoi et là ils me répondent en me criant dessus que si je suis pas contente que je revienne avec ma carte bleue et mon ticket pour me faire rembourser. Le problème c'est que je n'ai plus ce fameux papier qu'ils m'ont donné au départ. Que dois je faire ?